



Mairie de Saint-Vincent
2, rue de la Mairie
Le Bourg
43800 SAINT-VINCENT

Tél : 04 71 08 51 11

Mail : mairie@saintvincent43.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 20

Occupation temporaire du domaine public

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT,

VU le Code de la route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les travaux à réaliser sur le pluvial,

CONSIDERANT la nécessité d'interdire le stationnement et la circulation dans le chemin des Vignaux afin de garantir la sécurité.

ARRETE :

Article 1^{er} : Le chemin des Vignaux est interdit à la circulation et au stationnement du jeudi 2 avril 8h au vendredi 3 avril 2026 17h sous réserve de l'avancée des travaux.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les agents du service technique de la commune pour assurer la sécurité de tous, véhicules et piétons. Si besoin, des panneaux seront installés en amont afin de permettre aux véhicules de faire demi-tour en toute sécurité.

Article 3 : Le Maire, les Adjointes, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fis en ligne le 31/03/26.

Fait à Saint-Vincent, le 25 mars 2026

Le Maire,
Jean-Benoît Girodet

